

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 4 février 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LA CONSTRUCTION DU COLLÈGE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE PROJETÉ DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, puisque en raison du nombre limité de places disponibles dans les trois collèges de médecine vétérinaire au Canada on accepte moins de 15 p. 100 des candidats admissibles entraînant une pénurie inopportune de vétérinaires dans tous les secteurs de la profession, notamment la Fonction publique, et comme les provinces de l'Atlantique tardent depuis plusieurs années à désigner l'emplacement dans les provinces Maritimes de notre quatrième collège de médecine vétérinaire, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que le ministre de l'Agriculture dont le ministère assumera environ la moitié des frais d'immobilisations au moment de la construction d'un nouveau collège prenne le taureau par les cornes et choisisse un emplacement approprié en vue d'entreprendre la construction de cet établissement devenu indispensable ou qu'il utilise les fonds pour agrandir les collèges existants et accroître le nombre d'inscriptions.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA NÉGOCIATION DES DEMANDES SALARIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le budget vient en aide à un seul groupe assez nombreux, soit celui des hauts gradés de la Fonction publique et des sociétés de la Couronne dont le traitement net s'est sensiblement accru grâce à la réduction du taux marginal d'imposition de 63 p. 100 à 50 p. 100. Je propose donc, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDerimid):

Que le président du Conseil du Trésor, dans la négociation des demandes salariales des hauts fonctionnaires du gouvernement, tienne compte de l'avantage énorme dont ils jouissent déjà grâce à cette modification du régime fiscal, et que toute indexation soit réduite dans une proportion correspondant à l'effet du nouveau taux d'imposition sur leur traitement net.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

* * *

LES CHAMPIONNATS MONDIAUX DE SKI ALPIN

FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE NATIONALE FÉMININE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, la motion que je vais présenter en vertu de l'article 43 du Règlement devrait recueillir aisément le consentement unanime de la Chambre.

Hier, les Canadiens ont appris avec joie que Gerry Sorensen, de Kimberley, en Colombie-Britannique, avait remporté la médaille d'or des compétitions féminines aux Championnats mondiaux de ski alpin qui se sont tenus en Autriche—c'est la première médaille d'or que gagne le Canada dans ce domaine depuis que Nancy Greene l'a remportée en 1968.

Les autres skieuses canadiennes, Laurie Graham et Dianne Lehodey, ont terminé en troisième et cinquième place respectivement, ce qui donne au Canada trois de cinq premières places.

Je propose, par conséquent, avec l'appui du député de la circonscription d'où vient Gerry, soit le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker):

Que la Chambre félicite M^{lle} Sorensen et les autres membres de l'équipe nationale féminine de ski alpin pour leur magnifique performance au cours des épreuves de ce championnat mondial, et que nous transmettions nos meilleurs vœux de succès à l'équipe nationale masculine dont la course de championnat aura lieu samedi prochain.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Les applaudissements des députés manifestent leur approbation. Merci beaucoup.

* * *

LA CONSOMMATION

LES POURSUITES INTENTÉES CONTRE LES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES POUR CAUSE DE FIXATION DES PRIX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, l'Association pour la protection de l'automobiliste annonce en ce moment même à Montréal qu'elle intente une procédure de recours collectif au montant de 3 milliards de dollars, au nom de tous les automobilistes de la province de Québec, contre les grandes sociétés pétrolières qu'elle accuse de s'être concertées pour fixer les prix. Avec l'appui du député de Nepean-Carleton (M. Baker), je propose: